Envoyé en préfecture le 28/07/2026
Reçu en préfecture le 28/07/2026
Publié le
ID : 045-214500282-20260702-D_2026_090_B-DE

Publié le 07/07/2026

Ville de Beaugency

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° D-2026-090

L'an 2026, le 02 juillet à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle des fêtes du complexe Alain Jarsaillon, sous la présidence de Monsieur Jacques MESAS, Maire.

Date d'envoi de la convocation : 26/06/2026
Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 23
Nombre de conseillers absents : 6
Nombre de procurations : 6
Nombre de conseillers votants : 29

Élus présents :
Mme AUBERTIN Catherine, Mme BERNIER Sandrine, Mme BOURGOIN Gwendoline, Mme CADRES Raymonde, Mme CHAMI Emilie, M. CHENEAU Frédéric, Mme COLLARD Agnès, Mme DOYEN Stéphanie, Mme FONTAINE Stéphanie, Mme GAFSI Leïla, M. GARCIA Juanito, M. GUILLON Jérémy, Mme HARDOUIN Natalina, M. HAROUCH Foued, Mme LABEDAN Constance, M. LEGROS Adrien, M. LOUIS Didier, M. MERIT Jean-Philippe, M. MESAS Jacques, Mme MEUNIER Cassandre, M. MONTLIVET Nicolas, M. WEILL Michel, Mme WITTNER Isabelle.

Élus absents :
Mme BAUCHER Karine, M. FROISSART Yves, M. HOVORKA Frank, M. LAINÉ Joël, M. SPALETTA Hervé, Mme YANG Aurélie.

Procurations :
Mme BAUCHER Karine à M. CHENEAU Frédéric ;
M. FROISSART Yves à M. LEGROS Adrien ;
M. HOVORKA Frank à M. MERIT Jean-Philippe ;
M. LAINÉ Joël à Mme HARDOUIN Natalina ;
M. SPALETTA Hervé à M. GARCIA Juanito ;
Mme YANG Aurélie à M. MESAS Jacques.

Secrétaire de séance :
Mme CHAMI Émilie

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS : PROPOSITION DES NOMS DES MEMBRES AUX SERVICES FISCAUX

Rapporteur : Monsieur Juanito GARCIA

Conformément à l'article 1650 du Code général des impôts (CGI), une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

Cette Commission est composée :
- du Maire, ou d'un adjoint délégué, président de la commission,
- de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants, dans les communes dont la population est supérieure à 2 000 habitants.

Envoyé en préfecture le 28/07/2026
Reçu en préfecture le 28/07/2026
Publié le
ID : 045-214500282-20260702-D_2026_090_B-DE

La durée du mandat des membres de la Commission est la même que celle du mandat du Conseil Municipal. La désignation des commissaires est effectuée par le Directeur Régional des Finances Publiques.

Cette désignation est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, soit trente-deux noms, remplissant les conditions requises, proposée par délibération du Conseil Municipal.

La CCID tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux enregistrées par l'administration fiscale.

La Commission informe également l'administration fiscale des changements dont cette dernière n'aurait pas eu connaissance, tels que des constructions sauvages ou nouvelles, des changements de consistance ou de caractéristiques physiques susceptibles d'entraîner une variation de la valeur locative.

En exerçant pleinement son rôle d'information, la CCID participe à l'optimisation des recettes fiscales de la commune et à une plus juste répartition entre tous les citoyens de la contribution commune.

Les conditions à remplir pour être commissaire sont les suivantes :
- être âgé de 18 ans au moins,
- être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne,
- jouir de ses droits civils,
- être inscrit aux rôles des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation ou cotisation foncière des entreprises),
- être familiarisé avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La liste des trente-deux contribuables ainsi dressée sera transmise à la Direction Régionale des Finances Publiques qui procèdera à la désignation des 16 commissaires.

Ce dossier a été présenté à la commission « finances, ressources humaines, numérique, communication » du 16/06/2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'UNANIMITÉ de :

1. **Approuver la liste des 32 noms ci-annexée en vue de la nomination des membres de la Commission Communale des Impôts Directs ;**
2. **Proposer la liste de noms ci-annexée au Directeur Régional des Finances Publiques, en vue de la désignation des 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants siégeant à la Commission Communale des Impôts Directs.**

Signé électroniquement par :
Émilie CHAMI
Date de signature : 21/07/2026
Qualité : BEAUGENCY - 8eme adjoint

Signé électroniquement par :
Jacques MESAS
Date de signature : 28/07/2026
Qualité : BEAUGENCY - Maire